



Mandat

Conseil supérieur du travail social (CSTS)

DANS **LE PARTAGE D'INFORMATIONS DANS L'ACTION SOCIALE ET LE TRAVAIL SOCIAL 2013**, PAGES 7 À 8
ÉDITIONS **PRESSES DE L'EHESP**

ISBN 9782810901227

Date de mise en ligne : 02/10/2015

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://stm.cairn.info/le-partage-d-informations-dans-l-action-sociale--9782810901227-page-7?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses de l'EHESP.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

mandat

Lettre de mission d'Éric Woerth, ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique en septembre 2010

Je demande au Conseil supérieur du travail social de produire une analyse et de formuler des propositions sur les différentes formes de partage d'informations à engager dans le cadre des missions dévolues aux travailleurs sociaux.

Aujourd'hui la mise en œuvre des politiques de prévention et de protection fait appel à différents dispositifs et systèmes d'informations qui nécessitent un partage d'informations détenues par les divers acteurs de l'action sociale. Le développement du partenariat institutionnel met en relation des professionnels et bénévoles dont les missions sont complémentaires. Ils font appel à des cultures différentes. Certains sont soumis au secret professionnel par profession ou par mission. D'autres sont soumis à la discrétion professionnelle. Il est pour autant nécessaire que ces acteurs puissent travailler ensemble et partager des informations dans le respect des règles de droit.

Cette réalité du partage d'informations est sensible, complexe et contradictoire. Elle interroge la question des bonnes pratiques, de l'éthique et du secret professionnel. C'est pourquoi je souhaite que le CSTS produise un rapport qui devra au regard des problématiques sociales :

- décrire les différentes formes de partage existantes sur le territoire ;
- préciser les méthodologies et les modes opératoires mis en œuvre ;
- faire des propositions pour lever les obstacles aux pratiques de partage en vue d'apporter, dans le respect de l'éthique, des réponses permettant de mieux traiter les problématiques sociales telles l'accès au logement, la protection de l'enfance et des personnes vulnérables notamment les personnes âgées et les femmes victimes de violences.

Je demande à Madame Brigitte Bouquet de mettre en place et de présider la sous-commission en charge de la rédaction d'un rapport sur « Le partage d'informations dans l'action sociale et le travail social ».

